



direction artistique Yves Coudray

Première Scène

Concours Organisé par le Festival Offenbach d'Étretat 2020

En 1856, Offenbach organise, dans son théâtre des Bouffes Parisien, un concours qui devait permettre de lancer de jeunes compositeurs d'opérettes. Sont sortis ex-æquo Charles Lecocq et Georges Bizet ! Le premier deviendra un des compositeurs d'opéras-comiques les plus célèbres de la fin du 19ème siècle - jusqu'à devenir le principal rival d'Offenbach -, le second se tournera définitivement vers la muse sérieuse et composera l'ouvrage français le plus joué dans le monde : Carmen ! Leurs ouvrages respectifs, « Le docteur Miracle », sur un même livret imposé, seront créés sur la scène des Bouffes les 8 et 9 avril 1857.

C'est dans cet esprit que le Festival Offenbach d'Étretat a voulu ouvrir un concours qui offre une plateforme à de jeunes talents.

Conscients qu'il est très difficile aujourd'hui pour de jeunes artistes et de jeunes compagnies de trouver une première date et un premier lieu pour être accueilli, nous donnerons aux gagnants la possibilité d'une « première scène », retrouvant ainsi, une nouvelle fois, les pas d'Offenbach.

Ce concours récompensera un spectacle musical original (4 participants maximum) incluant au moins une référence à Offenbach, avec à la clef, une résidence à Étretat, et la représentation du spectacle choisi par le jury au sien de la programmation officielle du festival 2021.

Pour tout renseignement complémentaire, écrivez à : concours.foe2020@gmail.com



Concours « Première Scène »

Formulaire d'inscription

Titre du spectacle :

Pour la personne porteuse du projet :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de Naissance :

Nationalité :

Adresse :

Ville :

Pays :

Portable :

E-mail :

Je déclare, par la présente, accepter le règlement du concours.

A....., le.....

Signature

Candidature à faire parvenir avant le 1er mai 2020

Celle-ci doit contenir :

- Le formulaire d'inscription dûment complété
- Un CV (une page maximum) accompagné d'une photo et d'une copie de la pièce d'identité de chaque participant au projet
- Une note d'intention
- Un extrait du spectacle sous forme de texte (pdf) et de lien audio et vidéo.

Un droit d'inscription de 40€ devra être réglé par virement via le site du Festival.

Pour tout renseignement complémentaire, écrire à : concours.foe2020@gmail.com

Première Scène - Festival Offenbach d'Etretat

Règlement

Article 1 : Objet du concours

Le concours « Première Scène » a pour but d'offrir à de jeunes artistes ou/et à de jeunes compagnies en début de professionnalisation, ou aspirant à devenir professionnels, un premier accueil et une première exposition pour la création d'un spectacle musical original.

Les candidats doivent proposer un spectacle original, n'excédant pas 80 minutes, mettant en scène 4 personnes au maximum (instrumentiste (s) compris) et contenant au moins une référence à Jacques Offenbach. La musique du spectacle peut-être composée spécialement ou choisie parmi le répertoire faisant partie du domaine public, et devra être jouée en direct.

PRIX : Le projet retenu sera inscrit dans la programmation officielle du Festival Offenbach d'Etretat 2021, et, à ce titre, bénéficiera de toute la communication du Festival. En outre, il sera remis à l'équipe choisie un prix de 800€ à l'issue de la proclamation des résultats, et chaque membre de la troupe recevra un cachet (sur la base du minimum syndical) au moment de la représentation étretataise de l'été 2021.

Un « Prix du public » sera également décerné à l'issue du concours.

Article 2. Conditions de participation

Le concours est ouvert aux artistes, ou compagnies déjà constituées, résidant en France métropolitaine.

Les candidats doivent être nés entre le 1er août 1990 et le 1er août 2002.

Chaque équipe candidate devra être constituée au maximum de 4 personnes, tous postes confondus - la répartition (nombre de chanteurs/acteurs, instrumentistes, metteur en scène ou technicien éventuels) étant au libre choix des participants.

Un droit d'inscription de 40€ par équipe, réglé par virement via le site du Festival Offenbach d'Etretat, est exigé pour valider l'inscription au concours.

En cas d'annulation de la part du (des) candidat(s), les droits d'inscriptions resteront la propriété de l'Association des Amis d'Offenbach. Si l'annulation vient de l'organisateur, pour quelque raison que ce soit et sans limite de date, les droits d'inscription seront restitués.

La participation des artistes ou des compagnies est volontaire et ne donnera lieu à aucune contrepartie ni à aucun remboursement de frais de la part de l'organisateur (voyage, hébergement, restauration, etc.)

Article 3. Envoi des candidatures

Les dossiers complets, ainsi que l'acquittement des droits d'inscription, devront parvenir au festival via le site internet (www.etretat-festivaloffenbach.fr) avant le 1er mai 2020. Au-delà de cette date, aucune candidature ne sera prise en compte.

Tout dossier envoyé incomplet, ou non complété avant la date limite d'envoi des candidatures, ne sera pas examiné.

La liste des pièces à fournir est détaillée dans le bulletin d'inscription.

Article 4. Déroulement du concours

1ère étape : une pré-sélection se fera sur dossier. Quatre projets seront retenus. La liste en sera communiquée au plus tard le 1er juin.

2ème étape - Finale : la finale se déroulera en public - le 7 août 2020 à partir de 21h, lors du 15ème festival Offenbach d'Étretat. Les 4 équipes sélectionnées devront présenter un extrait de leur spectacle (showcase) - de 15 à 20 minutes.

Les projets envoyés, retenus ou non, resteront l'entière propriété des candidats qui pourront l'exploiter comme ils l'entendent. Le Festival Offenbach d'Étretat s'engage à ne pas les diffuser à un tiers.

Chaque équipe disposera d'une heure de travail dans les lieux de présentation, le jour du concours.

Un piano sera également mis à disposition des candidats. Aucun autre instrument ne saurait être fourni par les organisateurs, cependant les candidats peuvent en apporter.

Article 5. Convocation

Après l'étape de pré-sélection, les résultats seront indiqués directement à chaque équipe par courriel.

L'ordre de passage sera tiré au sort le jour même du concours.

Article 6. Jury et résultats

Le jury est composé de professionnels et de membres de l'Association des Amis d'Offenbach.

Le jury est souverain dans ses choix qui seront sans appel. Les délibérations seront confidentielles.

Aucun commentaire ne sera envoyé aux projets non retenus à l'issue de la phase de pré-sélection.

Les résultats de la finale seront donnés en public le soir même du concours.

Article 7. Cession de droits

Par son inscription et son adhésion au règlement, chaque candidat autorise :

- la captation et la diffusion de sa prestation sur tous supports (photographies, enregistrements audios, vidéos...)
- l'utilisation de ses noms et qualité sur lesdits supports
- la diffusion et l'utilisation de ces documents à des fins non commerciales de communication, d'information, promotion et archivage sur tous supports connus et inconnus à ce jour, internet compris.

Article 8. Adhésion au règlement

Tous les candidats au concours reconnaissent avoir lu et adhérer pleinement au présent règlement.

Pour tout renseignement complémentaire, écrire à : concours.foe2020@gmail.com